

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

11 juillet 2012

SOMMAIRE

Amundi Luxembourg S.A.	83948	KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l.	83949
A&R Consulting S.à r.l.	83906	KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. ..	83950
Bijouterie Huberty S.à r.l.	83914	Kingsbridge Finance S.à r.l.	83944
Bionature S.à r.l.	83925	Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.	83945
Capital International Fund	83929	Kléber Luxembourg S.à r.l.	83948
Central Shoe S.A.	83944	KNS Solar S.à r.l.	83913
Explose	83912	La Ferme du Grand Bornand SC	83950
Eye 2 S.A.	83921	Lamandier Investments S.A.	83916
Fructilux	83912	La Mordorée	83951
Goodman Aqua Logistics (Lux) S.à r.l. ...	83930	Le Doublon Lux II S.à r.l.	83951
I.F. Conseil S.à r.l.	83923	Legg Mason Managed Solutions SICAV ..	83951
Ifies S.A.	83913	Leipzig Anlagengesellschaft A.G.	83917
Ifile S.A.	83916	Les Cottages du Sud S.A.	83952
Immeo Finance Lux 2 S.à r.l.	83916	LM Invest S.A.	83908
Immeo Finance Lux 3 Sàrl	83917	Logwin AG	83952
Immeo Finance Lux 4 S.à r.l.	83920	Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	83951
Immeo Finance Lux S.à r.l.	83916	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ...	83937
Immobilière Comète s.à r.l.	83923	Marsh Management Services Luxembourg S.A.	83949
Immobilière Comète s.à r.l.	83920	RC II S.à r.l.	83911
Immobilière de Hamm S.A.	83921	Romax 13	83945
InPro II Licensing S.à r.l.	83915	Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l.	83921
Inservio S.A.	83922	SEB Fund Services S.A.	83929
Inservio S.A.	83925	Servier - Luxembourg S.A.	83950
Ivy Investments S.A.	83928	Skandia Invest S.A.	83941
Jaccar Holdings	83929	Solyx Finances	83952
Jeruto Immobilière S.à r.l.	83940	Spin S.A.	83913
JMD Luxinvest S.à r.l.	83940	TPG Howald S.à r.l.	83917
Jos FLIES-MAJERUS S.à r.l.	83928	Xella International S.A.	83940
Karsika Invest S.A.	83948		
Karsin S.A.	83948		
KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l.	83949		

A&R Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 169.450.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Sergio RESTREPO, employé, né le 16 septembre 1983 à Paris 11^e, domicilié au 22, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, et

2. Madame Amana BAHIA ARTHUR, employée, née le 1^{er} décembre 1981 à Sao Lourenço, Brésil, domiciliée au 22, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg.

La comparante sub 2. est ici représentée par Monsieur Sergio RESTREPO, prénommé en vertu de d'une procuration donnée à 30 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, dont celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à établir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent.

La société a pour objet l'analyse, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultation, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et/ou en détail, la location et le leasing de tous biens matériels, systèmes, programmes et services se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, conseils et plus généralement toutes opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images et de médias.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La Société est constituée sous la dénomination de A&R Consulting S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par un associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites comme suit:

Monsieur Sergio RESTREPO, prénommé	87 parts sociales
Madame Amana Bahia ARTHUR, prénommée	37 parts sociales
Total:	<u>124 parts sociales</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent aux souscripteurs ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par un gérant unique nommé pour une durée indéterminée:
- Monsieur Sergio RESTREPO, employé, né le 16 septembre 1983 à Paris 11e, domicilié au 22, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg.
- 2) L'adresse du siège social est fixée à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Restrepo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2012. LAC/2012/26986. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070671/139.

(120101323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

LM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.417.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc TERNES, gérant de sociétés, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 20, op der Haard.
- 2.- Monsieur Luigi MANDERSCHIED, commerçant, demeurant à L-2111 Luxembourg, 12, rue Guillaume de Machault.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LM INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 33.000.- (trente-trois mille euros), représenté par 330 (trois cent trente) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, répartis en catégories A et B. Le conseil et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- | | |
|---|--------------------|
| 1.- Monsieur Marc TERNES | 165 parts sociales |
| 2.- Monsieur Luigi MANDERSCHEID | 165 parts sociales |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 33.000.- (trente-trois mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans.

Administrateurs de catégorie A:

- 1.- Monsieur Marc TERNES, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 1975, demeurant à L-6917 Roodt-sus-Syre, 20, op der Haard.
- 2.- Monsieur Luigi MANDERSCHEID, commerçant, né à Eboli, Italie, le 7 mai 1976, demeurant à L-2111 Luxembourg, 12, rue Guillaume de Machault.

Administrateur de catégorie B:

- 3.- Madame Paola FILIPETTI, commerçante, née à Gubbio, Italie, le 12 mars 1947, demeurant à L-1513 Luxembourg, 70, boulevard Prince Félix.

Deuxième résolution

Monsieur Pedro Lopes Da Silva Gonçalves, employé, né à Mozambique, le 04 juin 1969, demeurant à L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer, est nommé commissaire aux comptes, pour une période de six ans.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. TERNES, L. MANDERSCHEID, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27225. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070324/115.

(120100618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

RC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 137.968.

Im Jahre zweitausendundzweifel, am sechsundzwanzigsten März.

Vor uns, Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Haben sich die Gesellschafter der Gesellschaft RC II S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 10, rue de Reims, L-2417 Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 137 968 (die „Gesellschaft“), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Die Gesellschaft wurde vor dem Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, durch Urkunde vom 7. April 2008, veröffentlicht im Amtsblatt Luxemburg („Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“) Nummer 1192 vom 16. Mai 2008, gegründet, und deren Satzung mehrmals geändert und zuletzt aufgrund einer Urkunde vom 28. Dezember 2011, aufgenommen durch unterzeichneten Notar, welche noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg eröffnet,

welche Frau Sylvie DUPONT, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Raymond THILL, „maître en droit“ geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Versammlungsvorstand und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt.

Die Vorsitzende erklärt und bittet den Notar, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), darstellen, bei der gegenwärtigen außerordentlichen Gesellschafterversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

II. Alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass keine formale Einberufung der Gesellschafter als erforderlich erachtet wird.

III. Die gegenwärtige außerordentliche Gesellschafterversammlung ist demnach wirksam zusammengetreten und kann daher über sämtliche Punkte der nachstehenden Tagesordnung wirksam beraten.

IV. Die außerordentliche Gesellschafterversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

1. Verlegung des statutarischen Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von Luxemburg-Stadt nach L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann (Gemeinde Schüttringen) mit rückwirkender Kraft zum 28. Dezember 2011.
2. Entsprechende Abänderung des ersten Satzes von Artikel 4 der Satzung.
3. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Verlegung des statutarischen Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von Luxemburg-Stadt nach L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann (Gemeinde Schüttringen) mit rückwirkender Kraft zum 28. Dezember 2011.

Infolgedessen wird der erste Satz von Artikel 4 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 4. Erster Satz.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach (Gemeinde Schüttringen)."

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M.-A. Tokbag, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2012. LAC/2012/14495. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071248/59.

(120101016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Fructilux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.728.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Natixis, représentée par M. Marc Riez

- Natixis Bank, représentée par M. Eric Théron, avec adresse professionnelle au 51, Avenue JF Kennedy, L-1855

LUXEMBOURG

- Monsieur Marc Jaumot

en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour FRUCTILUX

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012070890/23.

(120101766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Explose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.475.

—
L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romuald BRISSON, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 4 août 1985 (i.n. 19850804 411), demeurant à B-6720 Habey-la-Neuve, 44, rue d'Hoffschmidt, et

2.- Monsieur Nourddine SLI, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 20 juillet 1983 (i.n. 19830720 858), demeurant en Belgique à B-6700 Stockem, 248, route de Bouillon.

Lesquels comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée «EXPLOSE» avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 2466 en date du 18 décembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 149.475.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen et modifient par conséquent l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé, avec le Notaire, le présent acte.

Signé: R. BRISSON, N. SLI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27202. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070862/34.

(120101584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Spin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.200.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SPIN S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012070553/19.

(120099842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Ifies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.864.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 février 2012

- La Société a transféré son siège Social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12 Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2012070232/13.

(120100458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2012

1. L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Monsieur Sang Hwan JUNG, gérant, avec adresse professionnelle Am Kronberger Hang 6 à D-65824 Schwalbach/Ts.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Min Yeong JEONG, gérant, avec adresse professionnelle Am Kronberger Hang 6 à D-65824 Schwalbach/Ts avec effet à la date de la présente assemblée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012070285/17.

(120100503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Bijouterie Huberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 28.557.

L'an deux mille douze,

Le vingt-quatre mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Madame Josiane MULLER, employée privée, née à Luxembourg, le 2 juillet, épouse de Monsieur Hans Peter LUTZ, demeurant à CH-8370 Sirnach, 7B, Hoechlistrasse,

2) Madame Céline MULLER, commerçante, née à Luxembourg, le 15 juin 1954, divorcée, demeurant à L-2233 Luxembourg, 43, rue Auguste Neyen,

3) Madame Yvonne MULLER, institutrice, née à Luxembourg, le 23 mars 1957, divorcée, demeurant à L- L-1416 Luxembourg, 17, rue Jacques de Deventer,

4) Monsieur Michel BRETZ, employé privé, né à Dusseldorf (Allemagne), célibataire, le 17 novembre 1981, demeurant à L-2515 Luxembourg, 6, avenue Joseph Sax.

Madame Josiane MULLER, Madame Céline MULLER et Madame Yvonne MULLER, prénommées, sont les associées de la société à responsabilité limitée "BIJOUTERIE HUBERTY S.à r.l." avec siège social à L-1660 Luxembourg, 40, Grand'Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 15 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 275 du 14 octobre 1988, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 14 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1261 du 29 août 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2075 du 7 novembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 28.557, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Constatations:

Les associées déclarent que Monsieur Richard MULLER, de son vivant horloger en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Mondorf-les-Bains, décédé «ab intestat» à Mondorf-les-Bains le 25 mai 2007, était titulaire d'une (1) part sociale dans la société.

Monsieur Richard MULLER était marié avec Madame Yvonne HUBERTY, de son vivant commerçante, sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution de toute la communauté au survivant, aux termes d'un contrat de mariage reçu par le notaire Aloyse WEIRICH, alors de résidence à Bettembourg, le 12 juin 1978, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 1978, volume 705 folio 67 case 4.

Conformément à ce contrat de mariage et à la déclaration de succession, datée du 23 août 2007, la part sociale détenue au nom de Monsieur Richard MULLER a été attribuée à son épouse survivante.

Madame Yvonne HUBERTY, prénommée, était alors détentrice de deux parts sociales.

Madame Yvonne HUBERTY, prénommée, est décédée «ab intestat» à Luxembourg le 24 juillet 2011 laissant comme héritière légales ses trois filles à savoir Madame Josiane MULLER, Madame Céline MULLER et Madame Yvonne MULLER, prénommées.

Cessions de parts:

Madame Josiane MULLER, Madame Céline MULLER et Madame Yvonne MULLER, prénommées, déclarent céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Michel BRETZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, les deux (2) parts sociales de la société «BIJOUTERIE HUBERTY S.à r.l.» leur appartenant indivisément.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux euros (EUR 2,00), que les cédantes reconnaissent avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

- Madame Josiane MULLER, prénommée, déclare céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Michel BRETZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, une (1) part sociale de la société «BIJOUTERIE HUBERTY S.à r.l.».

La cession qui précède est faite moyennant le prix de un euro (EUR 1,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

- Madame Yvonne MULLER, prénommée, déclare céder et transférer, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Michel BRETZ, prénommé, ici présent et ce acceptant, une (1) part sociale de la société «BIJOUTERIE HUBERTY S.à r.l.».

La cession qui précède est faite moyennant le prix de un euro (EUR 1,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

Résolutions:

I.- En conséquence de ce qui précède les associés, à savoir Madame Céline MULLER et Monsieur Michel BRETZ, décident de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Madame Céline MULLER, commerçante, demeurant à L-2233 Luxembourg, 43, rue Auguste Neyen,	
quatre-vingt-seize parts sociales	96
2.- Monsieur Michel BRETZ, employé privé, demeurant à L-2515 Luxembourg, 6, avenue Joseph Sax,	
quatre parts sociales	4
Total: cent parts sociales	100»

II.- Les associés décident de radier Monsieur Richard MULLER en tant que gérant technique de la société du fait de son décès. Les associés décident de nommer Madame Céline MULLER, prénommée, aux fonctions de gérante unique de la société.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Remarque:

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social dans les statuts.

Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Muller, C. Muller, Y. Muller, M. Bretz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juin 2012. Relation: LAC / 2012 /25294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070734/93.

(120101431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

InPro II Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour InPro II Licensing S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012070227/11.

(120099987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 février 2012

- La Société a transféré son siège Social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12 Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2012070233/13.

(120100028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Immeo Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.889.

—
Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012070238/13.

(120100236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lamandier Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.819.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 1^{er} juin 2012 à 15.00 heures au siège social de la société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de L'Alliance Révision Sàrl au poste de commissaire et nomme Certifica Luxembourg Sàrl, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 86 770 en ses lieux et place au poste de commissaire jusque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012070310/17.

(120099744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Immeo Finance Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.664.

—
Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012070239/13.

(120100249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Leipzig Anlagengesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 44.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 18 juin 2012

L'Assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société Maître René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Maître Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et Monsieur Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant tous trois leur adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

L'assemblée n'a pas reconduit le mandat de Server Group Europe S.A. mais a élu au poste de commissaire aux comptes de la société, la société Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2012070318/17.

(120100752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Immeo Finance Lux 3 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012070240/13.

(120100504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

TPG Howald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 700.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.381.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TPG Metavision Holdings, L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, with registered office in Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number 60923 ("TPG Metavision"), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TPG Howald S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B-167381 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 29 février 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 19 April 2012, number 1012.

The Sole Shareholder was represented by Olivier DAL FARRA, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are:

A) Change of the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars of the 8th June 2012, as published by Oanda, being one Euro (€1.00) for one point two five seven three nine United States Dollars (USD 1.25739), amendment of the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one United States Dollar cent (USD 0.01) and consequential reduction of the issued share capital of the Company to bring it to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) (taking into consideration the capital increase under (B)); allocation of the reduction amount to the freely distributable share premium account;

B) Increase of the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) to seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000) by issue of sixty eight million seven hundred fifty thousand (68,750,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each at a total subscription price payable in cash of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000), allocation of an amount equal to the nominal value of the newly issued shares to the share capital of the Company and of the remainder to the freely distributable share premium; subscription by TPG Metavision and payment in cash of a total subscription price of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000),

C) Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000) divided into seventy million (70,000,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro/United States Dollars of the 8th June 2012, as published by Oanda, being one Euro (€1.00) for one point two five seven three nine United States Dollars (USD 1.25739), the Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one United States Dollars cent (USD 0.01) and consequential reduction of the issued share capital of the Company to bring it to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) (taking into consideration the capital increase under (B)); the Sole Shareholder resolved to allocate the reduction amount to the freely distributable share premium account;

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500) to seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000) by issue of sixty eight million seven hundred fifty thousand (68,750,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each at a total subscription price payable in cash of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000);

Thereupon appeared TPG Metavision, represented by Me Olivier DAL FARRA prenamed, and subscribed and fully paid the new shares as set forth in the item B of the agenda through the contribution in cash of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The Sole Shareholder resolved that an amount equal to the nominal value of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company and of the remainder to the freely distributable share premium.

In consequence of the above the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as set out in the agenda;

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 2.100,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Metavision Holdings, L.P., une société en commandite par actions constituée sous les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, inscrite auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 60923 ("TPG Metavision"), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TPG Howald S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de B-167381 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 19 avril 2012, numéro 1012.

L'Associé Unique a été représenté par Olivier DAL FARRA, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera enregistrée avec les autorités compétentes avec le présent acte.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social émis, représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

A) Changement de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro en Dollar américain au taux de change Euro/Dollar américain publié par Oanda en date du 8 juin 2012 étant d'un Euro (€ 1,00) pour un point virgule deux cinq sept trois neuf Dollars américains (1,25739 USD), modification de la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (0,01 €) à un centime de Dollar américain (0,01 USD) et réduction subséquente du capital social émis de la Société pour le ramener à douze mille cinq cents Dollars américains (12.500 USD) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de Dollar américain (0,01 USD) (prenant en considération l'augmentation de capital prévue sous le point (B)); allocation du montant de la réduction au compte prime d'émission librement distribuable;

B) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Dollars américains (12,500 USD) à un montant de sept cents mille Dollars américains (700,000 USD) par l'émission de soixante-huit millions sept cents cinquante mille (68,750,000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime de Dollar américain (0,01 USD) chacune pour le prix de souscription total payable en numéraire de sept cents mille Dollars américains (700.000 USD), affectation d'un montant égal au total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social de la Société et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable; souscription par TPG Metavision et paiement en numéraire d'un prix de souscription de six cents quatre-vingt-sept mille cinq cents Dollars américains (687,500 USD),

C) Amendement subséquent de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital émis de la société est fixé à sept cents mille Dollars américains (700.000 USD) divisé en soixante-dix millions (70.000.000) parts sociales avec chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (0,01 USD)»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro en Dollar américain au taux de change Euro / Dollar américain publié par Oanda en date du 8 juin 2012, étant d'un Euro (€ 1,00) pour un point virgule deux cinq sept trois neuf Dollars américains (1,25739 USD), l'Associé Unique a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales d'un centime d'Euro (0,01 €) à un centime de Dollar américain (0,01 USD) et de réduire subséquemment le capital social émis de la Société pour le ramener à douze mille cinq cents Dollars américains (12.500 USD) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de Dollar américain (0,01 USD) (prenant en considération l'augmentation de capital prévue ci-dessous) et d'allouer le montant de la réduction au compte de la prime d'émission librement distribuable;

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Dollars américains (12.500 USD) à un montant de sept cents mille Dollars américains (700.000 USD) par l'émission de soixante-huit millions sept cents cinquante mille (68,750,000) parts sociales avec une valeur nominale de un centime de Dollar américain (0,01 USD) chacune pour un montant total de souscription payable en numéraire de sept cents mille Dollars américains (700.000 USD);

Est apparu TPG Metavision, représentée par Me Olivier Dal Farra précité, et a souscrit et entièrement payé les nouvelles parts sociales tel que décrit au point B de l'ordre du jour à travers un apport en espèces de sept cents mille Dollars américains (700,000 USD).

La preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire.

L'Associé Unique a décidé qu'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales sera affecté au capital social de la Société et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable.

En conséquence de ce qui précède l'Associé Unique a décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. DAL FARRA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 juin 2012. Relation: RED/2012/796. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 juin 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012071355/149.

(120100977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Immeo Finance Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012070241/13.

(120099943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.798.

La Réunion des Gérants du 10 Avril 2012 prend la décision suivante:

Nomination de M. Steven AMEYE

Les Gérants nomment M. Steven Ameye domicilié professionnellement au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et né le 20.05.1971 à Courtrai (Belgique) en qualité de Gérant et ce, en remplacement de M. Norbert Schmitz, démissionnaire à compter du 10 avril 2012, dont il achève le mandat. Ce mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Avril 2012.

Pour les Gérants
Signature
Le Secrétaire

Référence de publication: 2012070242/18.

(120100350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.138.

—
Mention pour publication suivant Résolutions approuvées par l'associée unique de Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l. (la «société») le 11 juin 2012

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. Christian OVERSOHL, comme gérant et Président au sein du Conseil de Gérance de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2012.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de confirmer la nomination, à durée indéterminée, de M. Markus RUHL, né le 17 avril 1967 à Steingaden, Allemagne et demeurant à Wessobrunner Str. 28, 82131 Gauting, Allemagne, comme nouveau Président du Conseil de Gérance et Délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2012. M. RUHL pourra engager la Société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour & au nom de SAPIENT ASIA HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L.
LG@VOCATS
Sabine PERRIER
Mandataire

Référence de publication: 2012071264/23.

(120101429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Immobilière de Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.
R.C.S. Luxembourg B 32.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070244/9.

(120100054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.138.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Richard Ivimey-Cook, Administrateur de catégorie B, avec adresse au 25, avenue Pierre de Coubertin, 75647 Paris, France
 - David Marks, Administrateur de catégorie B, avec adresse au Oakdene Greenfields Lane, CH3 6AU Rowton Chester, Royaume-Uni
 - Fredrik Arp, Administrateur de catégorie B, avec adresse au 12, Caprigatan, 21753 Malmö, Suède
 - Damien Beckel, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Frank Przygodda, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Jean Robert Martin, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 89, Boulevard Raspail, 75006 Paris, France
 - Gerd Litfin, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 23, Königsallee, 37081 Göttingen, Allemagne
 - Cyril Zivré, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 21-25 Rue Balzac, 75008 Paris, France
 - Nils Stoesser, Administrateur de catégorie A, avec adresse au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012070836/29.

(120101721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Inservio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 160.898.

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INSERVIO S.A., avec siège social à Sandweiler, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 9 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1596 du 15 juillet 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2313 du 29 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rico MAROCHI, demeurant à L-4519 Differdange, 46, cité Breitfeld, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BLOCK, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

L'article 2 alinéa 1^{er} des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi à Weiler-la-Tour.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, O. BLOCK et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2012. Relation: LAC/2012/27019. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012070249/46.

(120100580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.798.

L'Assemblée Générale du 26 Avril 2012 prend la décision suivante;

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2012.

Pour pour les Gérants

Signature

Le Secrétaire

Référence de publication: 2012070243/16.

(120100350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

I.F. Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 99, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.437.

STATUTS

L'an deux mil douze, le quatrième jour de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Isabelle FERLIN, Consultante RH et Coach, née le 23 février 1971 à Versailles (France), demeurant à 99, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «I.F. CONSEIL SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal le conseil en stratégie et développement des ressources humaines, la communication RH, la formation des cadres dirigeants, le coaching en développement personnel et la médiation.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Isabelle FERLIN, pré-qualifiée, 100 parts
TOTAL: cent parts sociales 100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 99, Avenue Gaston Diderich.
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée Madame Isabelle FERLIN, Consultante RH et Coach, née le 23 février 1971 à Versailles (France), demeurant à 99, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Ferlin, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 5 juin 2012. Relation: DIE/2012/6650. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012070955/116.

(120100996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Inservio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 160.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070250/10.

(120100843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Bionature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.194,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.813.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bionature S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.813 (the Company). The Company was incorporated on 16 March 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) on 20 June 2011 under number 1338.

There appeared:

Alrov Properties & Lodgings Ltd., incorporated under the laws of Israel, having its principal place of business at 46, Rothschild Boulevard, 66883 Tel-Aviv, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Robin Naudin ten Cate, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled 'ne varietur' by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To suppress the nominal value of the shares.

2. To change the currency of the share capital of the Company that is currently expressed in Euro (EUR) into Swiss Francs (CHF) using the exchange rate of 1 EUR = 1,2155 CHF provided by the European Central Bank on 1 January 2012 and thereby to change the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into fifteen thousand one hundred ninety-four Swiss Francs (CHF 15,194).

3. Re-introduction of a nominal share value of one Swiss Francs (CHF 1) and to exchange the 12,500 actual shares without a par value into 15,194 shares with a par value of one Swiss Francs (CHF 1) each;

4. To amend article 6 of the Company's articles of association as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand one hundred ninety-four Swiss Francs (CHF 15,194.-) represented by fifteen thousand one hundred ninety-four (15,194) shares with a par value of one Swiss Franc (1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares

However if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the Company's share capital from Euro to Swiss Francs based on the exchange rate EUR/CHF as of 1 January 2012 stated to be EUR 1.- per CHF 1.2155.

The Sole Shareholder acknowledges that following the above change in the currency of the Company's share capital, the share capital is set at CHF 15,194 (fifteen thousand one hundred and ninety-four Swiss Francs).

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves the re-introduction of a nominal value of one Swiss Franc) and to exchange the 12,500 (twelve thousand five hundred) actual shares without a par value into 15,194 (fifteen thousand one hundred and ninety-four) shares with a par value of one Swiss Francs (CHF 1) each.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand one hundred ninety-four Swiss Francs (CHF 15,194.-) represented by fifteen thousand one hundred ninety-four (15,194) shares with a par value of one Swiss Franc (1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares

However if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Bionature S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.813 (la Société). La Société a été constituée le 16 mars 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 10 juin 2011 sous le numéro 1338.

A comparu:

Alrov Properties & Lodgings Ltd., constituée sous la loi israélienne, ayant son siège social au 46, Rothschild Boulevard, 66883 Tel-Aviv, (l'Associé Unique);

ici représentée par Robin Naudin ten Cate, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée 'ne varietur' par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales.

2. Conversion de la devise du capital social de la Société qui est actuellement exprimée en euro (EUR) en francs suisses (CHF) en utilisant le taux de change de 1 EUR = 1,2155 CHF prévu par la Banque Européenne au 1er janvier 2012 et donc de changer la capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en quinze mille cent quatre-vingt-quatorze francs suisses (CHF 15.194).

3. Réintroduction d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) et d'échanger les 12.500 parts sociales actuelles sans valeur nominale en 15.194 parts sociales d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) chacune.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société comme suit.

«Le capital social est fixé à quinze mille cent quatre-vingt-quatorze francs suisses (15.194.-CHF) représenté par quinze mille cent quatre-vingt-quatorze (15.194) parts sociales d'une valeur nominale d'un franc suisse (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro vers le Franc suisse en se fondant sur un taux de change EUR/CHF au 1^{er} janvier 2012 à EUR 1,-pour CHF 1,2155.

L'Associé Unique prend acte que suite au changement de devise du capital social ci-dessus, le capital social est établi à CHF 15.194 (quinze mille cent quatre-vingt-quatorze francs suisses).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réintroduire une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) et d'échanger les 125.00 parts sociales actuelles dans valeur nominale en 15.194 parts sociales de un franc suisse (CHF 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

«Le capital social est fixé à quinze mille cent quatre-vingt-quatorze francs suisses (15.194.- CHF) représenté par quinze mille cent quatre-vingt-quatorze (15.194) parts sociales d'une valeur nominale d'un franc suisse (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.500.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. NAUDIN TEN CATE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2012. Relation: LAC/2012/27032. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070724/152.

(120101145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Ivy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.565.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070260/9.

(120100440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Jos FLIES-MAJERUS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3762 Tétange, 28, Langertgaas.

R.C.S. Luxembourg B 20.782.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012070264/13.

(120100713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Jaccar Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070265/9.

(120100150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 44.726.

EXTRAIT

Monsieur William Paus a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2012. Il a été décidé de coopter Monsieur Peter Kubicki comme nouvel administrateur et vice-président du conseil d'administration en remplacement avec effet au 1^{er} juin 2012. Le mandat de Monsieur Peter Kubicki prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

La nomination de Monsieur Peter Kubicki comme nouvel administrateur sera soumise à la ratification lors de la prochaine assemblée générale.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à partir du 1^{er} juin 2012:

- Monsieur Niklas Nyberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2, président du conseil d'administration

- Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Jan Hedman avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2

- Monsieur Jonas Lindgren avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgardsgatan 8

- Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012071285/23.

(120101053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 24 avril 2012

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la ré-élection de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Monsieur Hamish Forsyth et d'approuver l'élection de Monsieur François Note, Monsieur Fabrice Remy, Monsieur Steven Wilson ainsi que Madame Jody Jonsson, résidant professionnellement à 40, Grosvenor Place, Londres SW1X 7GG, United Kingdom, et Monsieur Luis Freitas de Oliveira, résidant professionnellement à 3, Place de Bergues, 1201 Genève, Switzerland, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour Capital International Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012070764/24.

(120101295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Goodman Aqua Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.394.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

here represented by Ms. Mails BLANCHARD-EGAN, employee, with professional address at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Aqua Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendzwoölf, am elften Juni.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Mailys BLANCHARD-EGAN, Angestellte, mit Geschäftsadresse 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Aqua Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Adhoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg;

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. BLANCHARD-EGAN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. Juni 2012. Relation: EAC/2012/7563. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012070179/400.

(120099846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796,

here represented by Mrs Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 8 June 2012; and

- Star Gate Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

here represented by Mrs Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 8 June 2012; and

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164578, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°3094 of 16 December 2011, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 16 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 103,250 (one hundred and three thousand two hundred and fifty euro) by an amount of EUR 5,750 (five thousand seven hundred and fifty euro) to

an amount of EUR 97,500 (ninety-seven thousand five hundred euro) via the cancellation of 46 (forty-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital decrease; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 103,250 (one hundred and three thousand two hundred and fifty euro), represented by 825 (eight hundred and twenty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 5,750 (five thousand seven hundred and fifty euro),

to an amount of EUR 97,500 (ninety-seven thousand five hundred euro), represented by 779 (seven hundred and seventy-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, via the cancellation of 46 (forty-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the reimbursement to the shareholder Lone Star Capital Investments S.à r.l. of an amount of EUR 5,750 (five thousand seven hundred and fifty euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 779 (seven hundred and seventy-nine) ordinary shares and Star Gate Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 97,500 (ninety-seven thousand five hundred euro), represented by 779 (seven hundred and seventy-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le onze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juin 2012; et

- Star Gate Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1 -1111, Cayman Islands,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 8 juin 2012,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164578, constituée selon acte

du notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 décembre 2011, sous le N° 3094, modifié en dernier lieu par un acte notaire instrumentaire passé en date du 16 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 5.750 (cinq mille sept cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 103.250 (cent trois mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 97.500 (quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros) par voie d'annulation de 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 5.750 (cinq mille sept cent cinquante euros),

pour le ramener de son montant actuel de EUR 103.250 (cent trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 825 (huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

à un montant de EUR 97.500 (quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 779 (sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'annulation de 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le remboursement à l'associé Lone Star Capital Investments S.à r.l. d'un montant de EUR 5.750 (cinq mille sept cent cinquante euros).

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 779 (sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires et Star Gate Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 97.500 (quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 779 (sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2012. LAC/2012/27569. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071067/140.

(120101403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Jeruto Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.630.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Hitech S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy, en leur qualité de gérant de la Société, demeurent professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Company, Aerium Hitech S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy, as managers of the Company, reside professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070267/18.

(120099817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

JMD Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.169.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.940.

M. Jean-Michel DIAN, associé de la Société, est domicilié au Golf d'Amelkis, Villa n°18, Route de Ouarzazate, 40000 Marrakech, Maroc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JMD Luxinvest S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012070268/13.

(120099855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Xella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 11 juin 2012 que:

- l'assemblée générale a pris acte de la démission de Mme Nicole GÖTZ de son mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet au 11 juin 2012;

- Mme Marielle STIJGER, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas) résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommée en tant qu'administrateur de classe A de la Société, pour une durée limitée, le mandat se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015;

- M. Boudewijn Stephanus VAN DEN BRINK, né le 21 avril 1954 à Laren (Pays-Bas) résidant professionnellement au 395, Düsseldorf Landstraße, D-47259 Duisburg (Allemagne), a été nommé en tant qu'administrateur de classe B de la Société, pour une durée limitée, le mandat se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012071470/23.

(120101329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "Skandia Invest S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.401, having its registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and incorporated by deed of the undersigned notary, on 21 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1014 dated 24 April 2008. The articles of association of the said company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 July 2010, published in the Mémorial C, number 1981 dated 23 September 2010 (the "Company").

The meeting was opened and presided by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr Olivier Yau, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

I. - The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that the meeting had the following agenda:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of fifty-six euros and sixty-seven cents (EUR 56.67, rounded) of the shares of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million euros (EUR 1,000,000) from its current amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) represented by thirty thousand (30,000) shares up to an amount of two million seven hundred thousand euros (EUR 2,700,000) without issuance of new shares of the Company by a contribution in cash of one million euros (EUR 1,000,000), resulting in an increase in the par value of the shares of the Company;

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million euros (EUR 1,000,000) from its current amount of two million seven hundred thousand euros (EUR 2,700,000) down to an amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) by allocating the amount of one million euros (EUR 1,000,000) to a reserve for future losses, without cancellations of shares of the Company, resulting in a decrease in the par value of the shares of the Company;

4. Re-establishment of a nominal value of fifty-six euros and sixty-seven cents (EUR 56.67, rounded) of the shares of the Company; and

5. Miscellaneous.

II. - That the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the sole shareholder, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to cancel the nominal value of fifty-six euros and sixty-seven cents (EUR 56.67, rounded) of the shares of the Company so that the shares of the Company will have a par value of fifty-six euros and sixty-seven cents (EUR 56.67, rounded).

Second resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000) from its current amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) represented by thirty thousand (30,000) shares up to an amount of two million seven hundred thousand euros (EUR 2,700,000) without issuance of new shares of the Company through an increase in the par value of the shares of the Company (the "Increase in Capital").

The Increase in Capital has been entirely subscribed in cash by the sole shareholder of the Company for an aggregate amount of one million euros (EUR 1,000,000) which has been received on the bank account of the Company and shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The general meeting decides, in order to compensate the losses realised by the Company, to decrease the share capital of the Company by an amount of one million euros (EUR 1,000,000) from its current amount of two million seven hundred thousand euros (EUR 2,700,000) down to an amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000), by allocating the amount of one million euros (EUR 1,000,000) to a reserve for future losses, without cancellation of shares of the Company, resulting in a decrease in the par value of the shares of the Company.

Fourth resolution

The general meeting decides to re-establish a nominal value of fifty-six euros and sixty-seven cents (EUR 56.67, rounded) of the shares of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand two hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Skandia Invest S.A.", une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.401, ayant son siège social au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 21 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1014 en date du 24 avril 2008. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte notarié reçu le 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1981 en date du 23 septembre 2010 (la "Société").

La séance est ouverte et présidée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président"),

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Yau, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Alix van der Wielen, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. - Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que l'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Annulation de la valeur nominale de cinquante-six euros et soixante-sept cents (EUR 56,67, arrondis) des actions de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million d'euros (EUR 1,000,000) de son montant actuel de un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000) représenté par trente mille (30,000) actions jusqu'au montant de deux millions sept cent mille euros (EUR 2,700,000) sans émission de nouvelles actions de la Société par une contribution en numéraire de un million d'euros (EUR 1,000,000), résultant en une augmentation de la valeur du pair comptable des actions de la Société ;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million d'euros (EUR 1,000,000) de son montant actuel de deux millions sept cent mille euros (EUR 2,700,000) jusqu'au montant de un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000) par l'allocation du montant de un million d'euros (EUR 1,000,000) à une réserve pour pertes futures, sans annulation d'actions de la Société, résultant en une diminution de la valeur du pair comptable des actions de la Société ;

4. Rétablissement d'une valeur nominale de cinquante-six euros et soixante-sept cents (EUR 56,67, arrondis) des actions de la Société ; et

5. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté et le nombre des ses actions figurent sur une liste de présence ; cette liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

III. - Que tout le capital social étant représenté à la présente assemblée et l'actionnaire unique représenté déclarant qu'il à été informé et avait connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, aucune convocation préalable était nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

L'actionnaire unique, après délibération, a pris alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale de cinquante-six euros et soixante-sept cents (EUR 56,67, arrondis) des actions de la Société afin que les actions de la Société aient une valeur du pair comptable de cinquante-six euros et soixante-sept cents (EUR 56,67, arrondis).

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) de son montant actuel d' un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) représenté par trente mille (30.000) actions jusqu'au montant de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000) sans émission de nouvelles actions de la Société par une augmentation de la valeur du pair comptable des actions de la Société («L'Augmentation de Capital»).

L'augmentation de Capital a été entièrement souscrite en numéraire par l'actionnaire unique de la Société pour un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000) qui a été reçu sur le compte en banque de la Société et sera entièrement allouée au capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, pour compenser les pertes réalisées par la Société, de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) de son montant actuel de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000) jusqu'au montant d'un million sept cent mille (EUR 1.700.000) par l'allocation du montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à une réserve pour pertes futures, sans annulation d'actions de la Société, résultant en une diminution de la valeur du pair comptable des actions de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rétablir une valeur nominale de cinquante-six euros et soixante-sept cents (EUR 56,67, arrondis) des actions de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, O. YAU, A. VAN DER WIELEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7569. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012071297/157.

(120101268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Kingsbridge Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070273/10.

(120100788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Central Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, Zone Industrielle de Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 34.837.

DEPÔT RECTIFICATIF L120099440

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2012

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

Monsieur Luc VANAUDENHOVE, administrateur, née le 22 Janvier 1942 à Diest (Belgique), domiciliée professionnellement au 66, Begijnenstraat, 3290 Diest (Belgique)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe VANAUDENHOVE né le 24 Août 1954 à Diest (Belgique), domicilié professionnellement au 1, Omer Vanaudenhovelaan, 3290 Diest (Belgique) vient à échéance lors de cette assemblée générale.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe VANAUDENHOVE est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de Madame Bie BUELENS née le 26 Février 1965 à Leuven (Belgique), domicilié professionnellement au 35, Puttestraat, 3130 Begijnendijk (Belgique) vient à échéance lors de cette assemblée générale.
Correction du nom

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Madame Bie BUELENS est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Bart RAYEN né le 22 Mars 1963 à Mol (Belgique), domicilié professionnellement au 42 Sportlaan, 3582 Beringen (Belgique) vient à échéance lors de cette assemblée générale.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Monsieur Bart RAYEN est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de KVA Consult BVBA immatriculée Belgique 0474.198.158 Banque Carrefour des Entreprises, domicilié professionnellement au 118 Commissaris Neyskenslaan, 3290 Diest (Belgique) vient à échéance lors de cette assemblée générale.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de KVA Consult BVBA est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée générale accepte de renouveler comme représentant permanent de KVA Consult BVBA, Monsieur Kenneth VANAUDENHOVE né le 15 Novembre 1953 à Leuven (Belgique), domicilié professionnellement au 118 / A003 Commissaris Neyskenslaan 3290 Diest (Belgique).

Monsieur Kenneth VANAUDENHOVE exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour compte de la société KVA Consult BVBA.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Philippe VANAUDENHOVE né le 24 Août 1954 à Diest (Belgique), domicilié professionnellement au 1, Omer Vanaudenhovelaan, 3290 Diest (Belgique) vient à échéance lors de cette assemblée générale.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Philippe VANAUDENHOVE est reconduit pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012070768/44.

(120101454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070274/9.

(120100590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Romax 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1455 Howald, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 169.475.

STATUTS

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Philippe GIRARD, commerçant, né à Nancy (France) le 13 février 1959, demeurant au 16, rue de l'Ecole L-1455 Howald,

2. Madame Cathy Chantal GIRARD née ROOS, commerçante, née à Strasbourg (France) le 18 août 1956, demeurant au 16, rue de l'Ecole L-1455 Howald et,

3. Madame Natacha KOCH née NEVILLE, gérante de sociétés, née à Thionville (France) le 30 janvier 1978, demeurant au 13, rue de la peupleraie F-57100 Thionville Garche (France),

En vertu de trois procurations sous seing privées données le 6 juin 2012 à Luxembourg,

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ROMAX 13», (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet l'import-export sous toutes formes de bijoux, horlogerie, or, argent, plaqué-or, acier, fantaisie, articles de cadeaux.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cent euros (12.600,- EUR), représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. La Société est valablement engagée dans toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature d'un seul gérant.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les mille deux cent soixante (1.260) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Philippe GIRARD, prénommé,	420
2. Madame Cathy GIRARD, prénommée,	420
3. Madame Natacha KOCH NEVILLE, prénommée,	420
Total:	1.260

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille six cent euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, prénommées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'associés de la Société:

1. Le siège social est établi au 16, rue de l'Ecole L-1455 Howald.
2. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Cathy GIRARD, prénommée, née à Strasbourg (France) le 18 août 1956, demeurant 16, rue de l'Ecole L-1455 Howald.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent euros (900,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27185. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012071257/153.

(120101734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070275/9.

(120100182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Karsika Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 133.862.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012070278/12.

(120100680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Karsin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070280/11.

(120100090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait Procès-verbal de L'assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 avril 2012

En date du 6 avril 2012, l'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Guillaume Abel, Laurent Bertiau, Etienne Clément, Jean-Yves Glain, Jean-Paul Mazoyer, Bernard De Wit et André Pasquié pour une durée d'un an, prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

- Reconduire le mandat du réviseur d'entreprises; PricewaterhouseCoopers ayant pour siège social: 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg; pour une durée d'un an expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

- Reconduire le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Guillaume Abel, pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Giorgio GRETTER
Directeur Général

Référence de publication: 2012070679/22.

(120101217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 165.646.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 08. Juni 2012

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 08. Juni 2012 entschieden:

- Den B-Geschäftsführer Kai Braun, geb. am 26. März 1978, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 31. Mai 2012 abzuberufen; und
- Herrn Rüdiger Sailer, geb. am 25. Oktober 1973, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg als gemeinschaftlich vertretungsbefugten B-Geschäftsführer der KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l. mit Wirkung zum 31. Mai 2012 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Référence de publication: 2012070281/15.

(120100063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 160.022.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss Vom 08. Juni 2012

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 08. Juni 2012 entschieden:

- Den B-Geschäftsführer Kai Braun, geb. am 26. März 1978, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 31. Mai 2012 abzuberufen; und
- Herrn Rüdiger Sailer, geb. am 25. Oktober 1973, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg als gemeinschaftlich vertretungsbefugten B-Geschäftsführer der KHM OP Neuhauser Straße 18 Beteiligung S.à r.l. mit Wirkung zum 31. Mai 2012 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Référence de publication: 2012070283/15.

(120100066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 14 juin 2012 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Philippe BIOUL, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 2, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles
- M. Ian CLANCY, Administrateur, demeurant professionnellement à Adelaide Road, St James House, 3^{ème} étage, Dublin 2, Irlande
- M. Claude WEBER, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

2) L'Assemblée nomme DELOITTE Audit Sàrl (RCS Luxembourg B 67895), siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg), comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012071084/24.

(120101826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.385.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss vom 08. Juni 2012

Gemäß den Beschlüssen der Gesellschafter wurde folgendes am 08. Juni 2012 entschieden:

- Den B-Geschäftsführer Kai Braun, geb. am 26. März 1978, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg mit Wirkung zum 31. Mai 2012 abzuberufen; und

- Herrn Rüdiger Sailer, geb. am 25. Oktober 1973, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg als gemeinschaftlich vertretungsbefugten B-Geschäftsführer der KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. mit Wirkung zum 31. Mai 2012 auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Référence de publication: 2012070284/15.

(120100064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

La Ferme du Grand Bornand SC, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 3.695.

—
Par avis du 9 mars 2011, il a été notifié les modifications suivantes:

- Monsieur Jean-Paul Camille Marie SOULIE, Associé Gérant, né à Paris le 30 mai 1943, est désormais domicilié à Al Talay Street 49/Jumeirah 3, 56645, Dubai, Emirats Arabes Unis.

- Madame Monique Raymonde Jehanne Marthe DOUBLET épouse SOULIE, Associée Gérante, née à Nouan-Sur-Loire, le 29 mai 1944, est désormais domiciliée à Al Talay Street 49/Jumeirah 3, 56645, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FERME DU GRAND BORNAND SC

Société Civile Immobilière

Référence de publication: 2012070290/15.

(120100443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Servier - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.217.

—
L'assemblée générale qui s'est tenue le 1^{er} février 2012 a constaté le changement des adresses professionnelles des membres actuels du conseil d'administration. Il y a désormais lieu de lire:

NEDERIANE B.V., Président du Conseil d'administration de SERVIER-LUXEMBOURG S.A., société sise Tijberg 9 à NL-2716 LH Zoetermeer aux Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 27144840 du registre R.C. Haaglanden et représentée au Luxembourg par Monsieur Christian Bazantay. Le représentant permanent au Luxembourg de la société NEDERIANE B.V. Monsieur Christian Bazantay est domicilié professionnellement au 50 rue Carnot à F-92284 Suresnes en France.

Monsieur Patrice Courtois domicilié professionnellement au 50 rue Carnot à F-92284 Suresnes en France.

Monsieur Ange Diaz domicilié professionnellement au 50 rue Carnot à F-92284 Suresnes en France.

La même assemblée a décidé de faire contrôler ses comptes par un réviseur d'entreprises agréé et a désigné à cet effet ERNST & YOUNG, société anonyme sise 7, Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach au Luxembourg, immatriculée sous le numéro B47771 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, pour une durée de deux ans jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2014. ERNST & YOUNG n'agira donc plus comme commissaire mais désormais comme réviseur d'entreprises agréé.

Pour extrait conforme
Pour la société
Jean Reuter

Référence de publication: 2012071289/24.

(120101375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

La Mordorée, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 3.341.

Par avis du 9 mars 2011, il a été notifié les modifications suivantes:

- Monsieur Jean-Paul Camille Marie SOULIE, Associé Gérant, né à Paris le 30 mai 1943, est désormais domicilié à Al Talay Street 49/Jumeirah 3, 56645, Dubai, Emirats Arabes Unis.

- Madame Monique Raymonde Jehanne Marthe DOUBLET épouse SOULIE, Associée Gérante, née à Nouan-Sur-Loire, le 29 mai 1944, est désormais domiciliée à Al Talay Street 49/Jumeirah 3, 56645, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MORDOREE

Société Civile Immobilière

Référence de publication: 2012070291/15.

(120100444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Bersier, Monsieur Mark Edmonds, Madame Francine Keiser, Monsieur Alexandre Meyer et Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Alexandre Meyer

Président du Conseil d'Administration de Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2012070302/18.

(120100500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Le Doublon Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070296/9.

(120100622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Legg Mason Managed Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour le compte de Legg Mason Managed Solutions SICAV

Signature

Référence de publication: 2012070297/12.

(120100515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Les Cottages du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070298/9.

(120100670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Solyx Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.691.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2012 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Le mandat de Monsieur Benoît LEGOUT, administrateur démissionnaire, n'a pas été renouvelé.

L'Assemblée générale a dès lors constaté que le nombre d'administrateurs de la Société a été diminué de quatre à trois.

Enfin, l'Assemblée a nommé la société anonyme PKF Abax Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 142.867, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

SOLYX FINANCES

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012071306/24.

(120101597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Die Liste der Bevollmächtigten vom 25. Mai 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2012070299/13.

(120100164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.
